

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2025-04-25 / 01**

Date de la séance : 25/04/2025

Date de la convocation : 18/04/2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le 12/05/2025

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire  
ID : 038-213800154-20250425-D20250425\_01-DE

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14

**VOTES :**

**Contre : 0      Pour : 14      Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LAMOURY Michelle, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

**Absents avec pouvoir :** GAUTIER Alexandra donne pouvoir à METRAL Evelyne  
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à ROUSSILLON Julien  
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Grégory

**Absents :** GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACFC**

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ACFC pour l'achat d'une cage de foot d'entraînement mobile,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative en date du 15 mars 2025,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **FIXE** la subvention « exceptionnelle » versée à l'ACFC comme suit :

| ASSOCIATION | Objet                                          | Montant |
|-------------|------------------------------------------------|---------|
| ACFC        | Achat d'une cage de foot d'entraînement mobile | 1 500 € |

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance  
Michelle LAMOURY

